SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1498 **24 juin 2013**

SOMMAIRE

Adenium Sicav 71869
Autonomy Brazil 71862
Autonomy Capital Two 71862
Autonomy Iceland 71864
Autonomy Iceland Two S.à r.l 71864
Autonomy Luxembourg One 71865
Autonomy Luxembourg Two 71865
BMT 71902
Brenlux S.à r.l. 71858
CC Développement S.à r.l. 71867
CEE Clean Economic Energy Holding S.à r.l. 71869
CEE Medical Finance S.A. 71871
Company Consultants S.à r.l. 71902
Congrégation des soeurs du Tiers Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel à Luxembourg, Société Anonyme 71867
COURTALUX (Courtier d'assurances) .. 71862
Culligan Holding S.à r.l. 71867
Culligan International S.à r.l. 71868
Culligan Investments S.à r.l. 71869
Delfin Invest S.A. 71870
Dematic S.à r.l. 71870
DH Services Luxembourg S.à r.l. 71868
Edeusi S.A. 71861
Elena Distribution Company S.à r.l. 71861
Elm Holding S.à r.l. 71861
European Assist S.A. 71860
Glacier Luxembourg Two 71872
GLBH Holdings S.à.r.l. 71861
Greentec S. à r.l. 71862
Have More Fund Holding S.à r.l. 71865
Hideki S.à r.l. 71858
H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Four S.à r.l. 71870
Jans Trading S.à.r.l. 71904
Lux Eco Mobile Sàrl 71872
Merit Capital Luxembourg 71863
MGP Asia Japan TMK 3 Holdings S.à r.l. 71866
MGP Craven JV S.à r.l. 71863
MGP Craven S.à r.l. 71863
MGP Dial S.à r.l. 71866
MGP Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l. ... 71865
MGP Harbour Exchange II S.à r.l. 71866
MGP Quantum S.à r.l. 71864
MGP Roundabout S.à r.l. 71859
MGP SH Craven S.à r.l. 71859
MGP Sun S.à r.l. 71864
MGP Telex S.à r.l. 71859
Palux S.A. 71863
PGE Europe one S.A. 71858
Pyxis Immo S.A. 71866
Soremartec S.A. 71878
State Street Bank Luxembourg S.A. 71871
Suzerain Real Estate Holdings 71904
T-Biz Productions S.à r.l. 71901
T-Biz S.à r.l. 71901
Tension II LuxCo S.à r.l. 71873
Tracer S.à r.l. 71885
Triton Masterluxco 3 S.à r.l. 71891
Ultima Global Holdings S.à r.l. 71894
UREIT Prop B S.à r.l. 71860
UREIT Prop C S.à r.l. 71860
UREIT Prop D S.à r.l. 71860
Vam Funds (Lux) 71890
Volvar Funds SICAV-SIF 71859
Zurich Finance (Luxembourg) S.A. 71867

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Brenlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 143.148.

—

EXTRAIT

En date du 12 mars 2013 la société EFFE FOUR S.A., société associée à hauteur de 175.000 parts sociales de BRENLUX S.à r.l., a cédé ses parts sociales aux associés suivants:

- M. Franceschetti Andrea, né le 28 mai 1977 à Iseo (Italie), domicilié au 16, via del Mulino, I-85049 Iseo (Italie), à hauteur de 35.000 parts sociales;

- Mme Franceschetti Giovanna, née le 03 février 1976 à Iseo (Italie), domiciliée au 15, via Capriolo, I-25100 Brescia (Italie), à hauteur de 35.000 parts sociales;

- Mme Franceschetti Maria Chiara, née le 22 juin 1969 à Iseo (Italie), domiciliée au 58, via Caporalino, I-25060 Cellatica (Italie), à hauteur de 35.000 parts sociales;

- Mme Archetti Caterina, née le 27 mai 1943 à Iseo (Italie), domiciliée au 8, via Colombera, Trav. I, I-25049 Iseo (Italie), à hauteur de 70.000 parts sociales;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013057007/19.

(130070102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Hideki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.583.

—

Il convient de noter que le siège social de la Société se situe à l'adresse suivante:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le jeudi 2 mai 2013.

Pour la Société

Phill Williams / Luxembourg Corporation Company S.A.

- / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013057205/16.

(130070818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

PGE Europe one S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.124.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 avril 2013

Il est décidé de prendre acte de la démission des administrateurs:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

avec effet au plus tard le 7 mai 2013, date limite à laquelle devra se tenir une assemblée extraordinaire pour la nomination de nouveaux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013057454/19.

(130070495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MGP SH Craven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 162.431.

—

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP SH Craven S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B162431 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1 er mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013057406/12.

(130070160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

MGP Telex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 157.582.

—

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Telex S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B157582 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1 er mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013057407/12.

(130070159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

MGP Roundabout S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.254.

—

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 31 janvier 2013

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société sera transféré du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1 er mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 avril 2013.
Pour MGP Roundabout S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2013057404/16.

(130070626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Volvar Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.574.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.
Pour State Street Bank Luxembourg S.A.
Signature
Un administrateur domiciliataire

Référence de publication: 2013057615/14.

(130069876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

UREIT Prop D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 159.485.

—

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de UREIT Prop D S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B 159485 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 30 avril 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013057600/12.

(130070176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

UREIT Prop C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 154.909.

—

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de UREIT Prop C S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B154909 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1 er mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013057599/12.

(130070231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

UREIT Prop B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.442.

—

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 31 janvier 2013

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société sera transféré du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1 er mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour UREIT Prop B S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013057598/16.

(130070699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

European Assist S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 56.103.

—

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Anonyme EUROPEAN ASSIST tenue en date du 4 juin 2012 en son siège social

Le mandat d'administrateur de Benoît SONVEAU, domicilié professionnellement 53, Gruuss-Strooss à L-9991 Weiswampach est reconduit pour une période de trois ans, prenant fin lors de l'assemblée générale qui aura lieu en 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Les administrateurs

Référence de publication: 2013057891/14.

(130071488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Edeusi S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 25.187.

—

Par la présente, nous dénonçons la domiciliation de votre société à notre siège social avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013057877/12.

(130071740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Elm Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 140.913.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 février 2013

L'associé unique de la société ELM HOLDING S.àr.l. a décidé de transférer le siège de la société de L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon vers L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I ^{er} .

Pour extrait conforme
Pour la société

Référence de publication: 2013057880/12.

(130070980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Elena Distribution Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 33.248.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 2 mai 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée ELENA DISTRIBUTION COMPANY s.àr.l., dont le siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, a été dénoncé en date du 2 juillet 2008.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Marthe FEYEREISEN
Le liquidateur

Référence de publication: 2013057879/16.

(130070357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

GLBH Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 126.269.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Avril 2013.

Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2013057956/14.

(130071484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Autonomy Brazil, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 136.652.

—

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 17 avril 2013 renomme:

- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, aux fonctions de gérant.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Pour AUTONOMY BRAZIL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013056968/15.

(130070328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Autonomy Capital Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.598.

—

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 17 avril 2013 renomme:

- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, aux fonctions de gérant.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Pour AUTONOMY CAPITAL TWO

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013056969/15.

(130070320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Greentec S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 17, An der Kiirt.

R.C.S. Luxembourg B 136.232.

—

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057184/10.

(130070017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

COURTALUX (Courtier d'assurances), Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: ACD Courtalux.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.433.

—

Les statuts coordonnés au 26/04/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03/05/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013057056/13.

(130070803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MGP Craven JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 162.445.

—

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Craven JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B162445 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1 er mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013057382/12.

(130070169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

MGP Craven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 159.981.

—

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Craven S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B159981 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1 er mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013057383/12.

(130070168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Merit Capital Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 167.170.

—

EXTRAIT

Le conseil d'administration, dans ses résolutions circulaires du 22 avril 2013, a nommé comme réviseur d'entreprises:

- DELOITTE AUDIT, société à responsabilité limitée, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B67895.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Pour MERIT CAPITAL LUXEMBOURG

Société anonyme

Référence de publication: 2013057372/15.

(130070740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Palux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.769.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 24 avril 2013

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, né le 20.04.1972 à San Dona di Piave (Italie), domicilié professionnellement au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

PALUX S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013057448/16.

(130070106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

MGP Quantum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 144.990.

—

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Quantum S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B144990 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1 er mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013057403/12.

(130070161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

MGP Sun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 120.362.

—

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Sun S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B120362 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1 er mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013057405/12.

(130070148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Autonomy Iceland, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 152.526.

—

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 17 avril 2013 renomme:

- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, aux fonctions de gérant.

Son mandat prendrat fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 2 mai 2013.
Pour AUTONOMY ICELAND
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013056970/15.

(130070312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Autonomy Iceland Two S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 170.747.

—

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 17 avril 2013 renomme:

- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, aux fonctions de gérant.

Son mandat prendrat fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 2 mai 2013.
Pour AUTONOMY ICELAND TWO SARL
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013056971/15.

(130070303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Autonomy Luxembourg One, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.335.

—

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 17 avril 2013 a renommé:

- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, aux fonctions de gérant.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Pour AUTONOMY LUXEMBOURG ONE

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013056972/15.

(130070338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Autonomy Luxembourg Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.150,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.336.

—

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 17 avril 2013 renomme:

- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, aux fonctions de gérant.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Pour AUTONOMY LUXEMBOURG TWO

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013056973/15.

(130070337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Have More Fund Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 136.076.

—

Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société Have More Fund Holding S.à r.l. 207 route d'Arlon L-1150 Luxembourg a pris fin en date du 30 avril 2013 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2013057195/12.

(130070439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

MGP Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 122.880.

—

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B122880 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1 er mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013057385/12.

(130070144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MGP Dial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 154.367.

—

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Dial S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B154367 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1 er mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013057384/12.

(130070232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

MGP Harbour Exchange II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 153.992.

—

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Harbour Exchange II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B153992 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1 er mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013057386/12.

(130070167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

MGP Asia Japan TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.786.

—

Extrait des résolutions des associés du 31 janvier 2013

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société sera transféré du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1 er mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 avril 2013.
Pour MGP Asia Japan TMK 3 Holdings S.à r.l.
Bernardine Vos
Gérante

Référence de publication: 2013057381/16.

(130070594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Pyxis Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.793.

—

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013058187/14.

(130071496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Congrégation des soeurs du Tiers Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel à Luxembourg, Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 32, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 5.573.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2013. Signature.

Référence de publication: 2013057022/11.

(130070631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Culligan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.025,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.990.

—

EXTRAIT

En date du 26 avril 2013, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Alan Botfield, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 27 mars 2013.

- Laurent Baucou, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au 27 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057026/15.

(130070816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

CC Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.707.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.891.

—

Extrait des décisions du gérant prises en date du 20 mars 2013

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les statuts, le Gérant décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, vers le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013057036/15.

(130070284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Zurich Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.748.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 3 avril 2013 au siège social 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 11.00 heures

Résolution 1

L'Assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

Monsieur James J. Doyle, 7A, rue des Mérovingiens, L- 8070 Bertrange

Monsieur Xavier Groffils, 20, Val Saint André, L - 1128 Luxembourg

Madame Ann Marie Callanan, Ardleigh, Two Mile Borris, Thurles CO. Tipperary Irlande

Madame Olga Kosters, 2, Mythenquai, CH - 8022 ZURICH

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 délibérant sur les comptes annuels de 2015.

Résolution 2

L'Assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprise indépendant

- PricewaterhouseCoopers 400, Route d'Esch L-1014 Luxembourg

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 délibérant sur les comptes annuels de 2015

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013056848/25.

(130069505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Culligan International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.911.

—

EXTRAIT

En date du 26 avril 2013, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Alan Botfield, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 27 mars 2013.

- Laurent Baucou, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au 27 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057027/15.

(130070815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

DH Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.266.

—

Extrait des résolutions circulaires prises par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 30 avril 2013

En date du 30 avril 2013, l'assemblée générale des associés de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'approuver la démission de Madame Yvonne COMOLLI de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Ulf HENRIKSSON, né le 26 avril 1963 à Kalix, Suède, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 507, Plymouth Ave NE, Grand Rapids, MI 49505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Cletus VON PICHLER, gérant de catégorie A
- Monsieur Roman Alex DUCH, gérant de catégorie A
- Monsieur George Richard WAGONER Jr., gérant de catégorie A
- Monsieur Thomas Joseph PRYMA, gérant de catégorie A
- Monsieur Knut MICHELBERGER, gérant de catégorie A
- Monsieur Vinay KUMAR, gérant de catégorie A
- Monsieur Oliver FREY, gérant de catégorie A
- Monsieur Glenn FISCHER, gérant de catégorie A
- Monsieur Russell HAMMOND, gérant de catégorie A
- Monsieur Andrew CLAERHOUT, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulf HENRIKSSON, gérant de catégorie A
- Monsieur Ronan CARROLL, gérant de catégorie B

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Monsieur Dylan DAVIES, gérant de catégorie B
- Monsieur Cédric BRADFER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Mai 2013.
DH Services Luxembourg S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2013057080/34.

(130070789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Culligan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.989.

—

EXTRAIT

En date du 26 avril 2013, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Alan Botfield, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 27 mars 2013.
- Laurent Baucou, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au 27 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057028/15.

(130070817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

CEE Clean Economic Energy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.247.

—

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 30 avril 2013;
- nomination de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 1 er mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057040/15.

(130070370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Adenium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.624.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 18 avril 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de nommer, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014, les Administrateurs suivants:

* M. Martin VOGEL, Président et Administrateur;
* M. Andrea TOSCHI, Administrateur;
* M. Alberto CIAPERONI, Administrateur.

- de nommer PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Président:

- M. Martin VOGEL.

Administrateurs:

- M. Martin VOGEL;
- M. Andrea TOSCHI;
- M. Alberto CIAPERONI.

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

- PricewaterhouseCoopers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE
Société Anonyme

Référence de publication: 2013056940/29.

(130070090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Delfin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 40.546.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2013.

Pour: DELFIN INVEST S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Johanna Tenebay / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013057074/15.

(130070819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.307.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013057187/10.

(130070368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Dematic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 45.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.226.

—

Extrait des résolutions circulaires prises par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 30 avril 2013

En date du 30 avril 2013, l'assemblée générale des associés de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'approuver la démission de Monsieur Glenn FISCHER de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

- de confirmer et d'approuver la démission de Monsieur Cletus VON PICHLER de son mandat de gérant de la Société avec effet au 8 février 2013;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- de nommer Monsieur Ulf HENRIKSSON, né le 26 avril 1963 à Kalix, Suède, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 507, Plymouth Ave NE, Grand Rapids, MI 49505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Rustom JILLA, né le 25 février 1961 à Pune, Inde, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 507, Plymouth Ave NE, Grand Rapids, MI 49505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Knut MICHELBERGER
- Monsieur Ulf HENRIKSSON
- Monsieur Rustom JILLA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Mai 2013.

Dematic S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013057065/28.

(130070787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

CEE Medical Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 165.789.

—

Extrait des décisions de l'associé unique prises au Luxembourg le 23 avril 2013

1. L'associé unique accepte la démission de Monsieur Rylee Muddle, né le 17 juin 1974 à Nelson en Nouvelle-Zélande, ayant son adresse professioneile au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg en tant que administrateur de la Société avec effet au 8 avril 2013;

2. L'associé unique décide de nominer Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich en Allemagne, ayant son adresse professionelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg en tant que administrateur de la Société avec effet au 8 avril 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CEE Medical Finance S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013057041/19.

(130069929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

State Street Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.771.

—

Suite à l'assemblée générale, qui s'est tenue à Luxembourg le 25 avril 2013,

Ont été re-nommés en qualité d'administrateurs du conseil d'administration de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014, les personnes suivantes:

- M. Martin F. Dobbins, demeurant au 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg;
- M. Stefan Gavell, demeurant au 225, Franklin Street, MA 02101 Boston, USA;
- M. Stefan Gmür, demeurant au 59, Brienner Strasse, D-80333 Munich, Allemagne;
- M. David J. Gutschenritter, demeurant au 1, Lincoln Street, MA02111-2900 Boston, USA;
- M. Mark R. Keating, demeurant au 1, Lincoln Street, - MA02111-2900 Boston, USA;
- M. Giovanni Mancuso, demeurant au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- M. David C. Phelan, demeurant au 20, Churchill Place, Canary Wharf, Londres E14 5HJ Royaume-Uni;
- M. William Slattery, demeurant au 78, Sir John Rogerson's Quay, Dublin, Ireland.

A était nommé en qualité d'administrateur du conseil d'administration de la Société, avec date de effet 13 Décembre 2012, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014, la personne suivante:

- M. Peter O'Neill, né le 6 Juin 1958 à Newcastle on Tyne (UK) Address: demeurant au 20, Churchill Place, Canary Warf, Londres - E14 5HJ - GB

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le mandat de la personne suivant n'a pas été renouvelle:

- M. Timothy J. Caverly, demeurant au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Par ailleurs, est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014:

Ernst & Young S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 Mai 2013.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Christophe Cormet / Grosshans Rainer

Vice Président / Assistant Vice Président

Référence de publication: 2013057556/32.

(130070538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Glacier Luxembourg Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.086.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 avril 2013

En date du 9 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Markus GLOËL de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 12 avril 2013;

- de nommer Monsieur Malte JANZARIK, né le 26 août 1980 à Heidelberg, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Stirling Square, 5-7, Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 12 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur John LANCASTER OLIVER, gérant de classe A
- Monsieur Stephen PEEL, gérant de classe A
- Monsieur Charles PIEPER, gérant de classe A
- Monsieur Kenneth LOHSEN, gérant de classe A
- Monsieur Colin TAYLOR, gérant de classe A
- Monsieur Malte JANZARIK, gérant de classe A
- Monsieur Pedro-Emanuel GOUVEIA FERNANDES das NEVES, gérant de classe B
- Monsieur David HAINES, gérant de classe B
- Monsieur Jean-Paul GENNARI, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Glacier Luxembourg Two S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013057155/29.

(130070056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Lux Eco Mobile Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2117 Luxembourg, 5, rue Nicolas Mameranus.

R.C.S. Luxembourg B 140.659.

—

Aux termes d'une assemblée générale datée du 2 Mai 2013, il a été décidé la cession de parts sociales,

ENTRE LES SOUSSIGNES:

Monsieur Ouahab Feghoul de nationalité française marie, né le 23 Août 1975 a Thionville demeurant a Luxembourg 5 Rue Nicolas Mameranus L-2117

Ci-après dénommés «LE CEDANT»

ET,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Madame Feghoul épouse Ouahab Fatima de nationalité Algérienne marie, né le 23 Novembre 1984 a Oued-rhiou (Algérie) demeurant a Luxembourg 5 Rue Nicolas Mameranus L-2117

Ci-après dénommé «LE CESSIONNAIRE»

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

Par les présentes, Monsieur Ouahab Feghoul cèdent et transportent avec toutes les garanties ordinaires et de droit à Madame Feghoul épouse Ouahab Fatima qui accepte, les parts ci-après désignées:

Monsieur Ouahab Feghoul est propriétaire de 125 parts sociales de 100 Euros chacune

formant actuellement le capital total de la société,

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de ZERO (0) Euros par part sociale,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 Mai 2013.

Signatures

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2013057681/28.

(130070245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Tension II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.531.

—

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of April,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Tension II LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fourteen thousand five hundred euros (EUR 14,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed on 14 March 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1270 of 11 June 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.531 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of 21 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2416 of 8 October 2011.

The meeting is declared open at 6.30 p.m. with Me Manfred Müller, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary M ^{e} Florence Forster, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Marc Frantz, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To amend article 9 and article 10 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the changes in relation to the board of managers of the Company and the meetings of the board of managers of the Company.

2. To revoke Mr Lars Frankfelt, class A manager of the Company, Mr Heiko Dimmerling and Mr Michiel Kramer, class B managers of the Company, as managers of the Company and with immediate effect.

3. To appoint (i) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class A shares of the Company, Mr Mats Eklund and Mr Antonis Tzanetis, as new class A managers of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for an unlimited duration and (ii) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class B shares of the Company, Mr Lars Frankfelt, and Mr Michiel Kramer, as new class B managers of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for an unlimited duration.

4. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(iv) The whole share capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend article 9 and article 10 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the changes in relation to the board of managers of the Company and the meetings of the board of managers of the Company.

Said articles will from now on read as follows:

" **Art. 9. Board of Managers.** The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two (2) and not more than six (6) members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number and the period of their mandate, provided always that:

(i) for so long as Class A Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class A Shares (the "Class A Managers"); and

(ii) for so long as Class B Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class B Shares (the "Class B Managers").

The Managers will hold office until their successors are elected. Each Manager may resign or may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders. If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, a Class A Manager or a Class B Manager may only be replaced by a Manager of the same class appointed in accordance with this Article 9."

" **Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers shall appoint among its members a chairman (the "Chairman"). If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Chairman shall be (i) chosen among the Class A Managers or the Class B Managers and (ii) elected with the affirmative vote of a majority of the Managers, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Board of Managers may also appoint a secretary, who needs not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager of the same class as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the same class of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers are present or represented.

Decisions will be made by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, unless a higher majority requirement is required by virtue of an agreement between the shareholders of the Company and/or the Company's constitutional documents, in which case such higher majority requirement shall apply. In the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers such decisions must be adopted with a majority of votes of the Managers present or represented including an affirmative vote of at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers. In the event of a tie, the decision shall be deemed rejected by the Board of Managers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board, provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers."

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to revoke Mr Lars Frankfelt, class A manager of the Company, Mr Heiko Dimmerling and Mr Michiel Kramer, class B managers of the Company, as managers of the Company and with immediate effect.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to appoint (i) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class A shares of the Company, (a) Mr Mats Eklund, company director, professionally residing at 3350 9 South Street, 3 rd Floor, London W1K 2XA, United Kingdom, and (b) Mr Antonis Tzanetis, company director, professionally residing at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new class A managers of the Company with effect as of the date of the present resolutions and for an unlimited duration and (ii) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class B shares of the Company, (a) Mr Lars Frankfelt, company director, professionally residing at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and (b) Mr Michiel Kramer, company director, professionally residing at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new class B managers of the Company with effect as of the date of the present resolutions and for an unlimited duration.

As a consequence, the board of managers of the Company will be composed of the following four (4) managers:

- Mr Mats Eklund, class A manager;
- Mr Antonis Tzanetis, class A manager;
- Mr Lars Frankfelt, class B manager; and
- Mr Michiel Kramer, class B manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 6.40 p.m.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze avril,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Tension II LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quatorze mille cinq cents euros (EUR 14.500,-), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 14 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1270 du 11 juin 2011 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.531 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte notarié en date du 21 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2416, en date du 8 octobre 2011.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.30 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Me Florence Forster, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ordre du jour

1 Modification de l'article 9 et de l'article 10 des statuts de la Société afin de refléter les changements concernant le conseil de gérance de la Société et des réunions du conseil de gérance de la Société.

2 Révocation de Monsieur Lars Frankfelt, gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Heiko Dimmerling et Monsieur Michiel Kramer, gérants de catégorie B de la Société, comme gérants de la Société et avec effet immédiat.

3 Nomination, (i) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie A de la Société, de Monsieur Mats Eklund et de Monsieur Antonis Tzanetis en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la Société décidant de leur nomination et pour une durée indéterminée et (ii) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie B de la Société de Monsieur Lars Frankfelt, et de Monsieur Michiel Kramer en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la Société décidant de leur nomination et pour une durée indéterminée.

4 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier l'article 9 et l'article 10 des statuts de la Société pour refléter les changements concernant le conseil de gérance de la Société et des réunions du conseil de gérance de la Société.

Lesdits articles seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 9. Conseil de Gérance.** La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins de deux (2) et pas plus de six (6) membres, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat à condition que:

(i) aussi longtemps que des Parts Sociales de Catégorie A sont émises, au moins deux (2) et un maximum de trois (3) Gérants seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A (les «Gérants de Catégorie A»), et

(ii) aussi longtemps que des Parts Sociales de Catégorie B sont émises, au moins deux (2) et un maximum de trois (3) Gérants seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»),

Les Gérants resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chaque Gérant peut se démettre de ses fonctions ou peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif par une décision de l'assemblée générale des associés. Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B ne peut être remplacé que par un Gérant de la même catégorie nommé en vertu du présent article 9.»

« **Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, le Président sera (i) choisi parmi les Gérants de Catégorie A ou les Gérants de Catégorie B et (ii) élu par vote affirmatif de la majorité des Gérants, y compris au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres de la même catégorie du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) des Gérants en fonction au moins est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) des Gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion, à moins que des conditions de majorité plus élevées ne soient requises en vertu d'une convention entre associés de la Société et/ou les documents constitutifs de la Société, auquel cas ces conditions de majorité plus élevées devront s'appliquer. Au cas où les Gérants ont été qualifiés de Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B de telles décisions doivent être adoptées par la majorité des voix des Gérants présents ou représentés comprenant un vote positif d'au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B. En cas d'égalité de voix, la décision est réputée rejetée par le Conseil de Gérance.

Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de révoquer Monsieur Lars Frankfelt, gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Heiko Dimmerling et Monsieur Michiel Kramer, gérants de catégorie B de la Société, comme gérants de la Société et avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de nommer (i) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie A de la Société (a) Monsieur Mats Eklund, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 9 South Street, 3 ème étage, Londres W1K 2XA, Royaume-Uni, et (b) Monsieur Antonis Tzanetis, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société, avec effet à compter de la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée et (ii) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie B de la Société, (a) Monsieur Lars Frankfelt, dirigeant de société, demeurant professionnellement au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QL, et (b) Monsieur Michiel Kramer, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société avec effet à compter de la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera dorénavant composé des quatre (4) gérants suivants:

- M. Mats Eklund, gérant de catégorie A;
- M. Antonis Tzanetis, gérant de catégorie A;
- M. Lars Frankfelt, gérant de catégorie B; et
- M. Michiel Kramer, gérant de catégorie B.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.40 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, F. Forster, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 avril 2013. REM/2013/646. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme

Mondorf-les-Bains, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058323/269.

(130071387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Soremartec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 176.980.

—

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the sixteenth day of April.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

FERRERO INTERNATIONAL S.A., a société anonyme existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Findel Business Center, Complexe B, rue de Trèves, L-2632 Findel, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 60814,

here represented by Mr Marco DEL MONACO, international senior tax manager, residing in 35-B, route de Luxembourg, L-4972 Dippach, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme, which it declares to incorporate, and the articles of incorporation of which shall read as follows:

« **Art. 1. Name and Registered Office.** There exists a société anonyme under the name of «SOREMARTEC S.A.».

The registered office is established in the municipality of Sandweiler.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors, or, as the case may be, by a resolution of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 2. Duration. The company is established for an unlimited period.

Art. 3. Corporate object. The purposes for which the company is formed are carrying out studies and researches in the fields of confectionery, chocolate, biscuits, alcoholic and non-alcoholic drinks, and generally in the food sector, development of ancillary activities related to food industrial and commercial fields, providing third companies involved in the same business with services regarding both research and production, as well as providing advices, supports and divulgation in the field of entrepreneurship promotion, marketing and advertising, even by the development of representation, organization and operational activities in general, carrying out studies, researches and organizations of seminars and conferences related to economic and social issues pertaining to the food business.

The company may moreover provide any service and assistance in the business management and audit, with particular regard to financial management and administration, production strategy, production and manufacture planning and control, managing acquisition policies, human resources and staff organization in general, as well as any and all supportive service which enhance the organization and operational development.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The company may as well plan and implement, also in the interest of its affiliated and associated companies, machineries and equipment related to the food industry.

The company may moreover perform researches on raw materials, packaging or exhibition materials and products, directly or through third parties, performing tests and sell of food products (in any form manufactured), choosing and implementing any advertisement means and/or campaigns.

The company may finally develop and/or acquire and/or sell and/or lease technologies, know-how, industrial processes and methods, brands, trademarks, patents and any intellectual property rights in connection with the food and manufacturing industry as well as in connection with the products (already existing and/or planned).

The company may incorporate (also abroad) other affiliated companies, branches, representative offices as well as, in general, any legal entity; trade bonds in other companies incorporated in Luxembourg and/or abroad, have its same and/or similar corporate purpose; perform all and any industrial, commercial, financial, real estate activities and/or transactions (including transaction in financial instruments) for the achievement and accomplishment of its corporate purpose.

The company may take and hold participating interests by any means in any business, undertakings and/or companies having the same, analogous and/or connected object, or which may favor its development or the extension of its operations.

Art. 4. Share capital and Shares. The share capital is set at one hundred thousand Euro (100,000.-EUR) represented by ten thousand (10,000) shares of a nominal value of ten Euro (10.- EUR) each.

At the option of the shareholders, the shares may be in registered or bearer form. The shares can be issued, at the choice of the owner, as certificates representing one, two or more shares.

The Company may redeem its own shares by means of its freely distributable reserves and pursuant to article 49-2 of the law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, and especially by unanimous vote of the general shareholder's meeting, representing the entire share capital.

Art. 5. Board of directors. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three and maximum seven members, who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed by unanimous vote of the general shareholders meeting representing the entire share capital and for a duration that may not exceed six (6) years. They are re-eligible and revocable under the same conditions.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

The board may choose among its members a chairman and from time to time a deputy chairman.

Art. 6. Meeting of the board of directors. The board holds meetings as often as needed in the best interests of the Company. The meetings of the board are convened by the its chairman, or failing him, by the deputy chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies, which can be given by any means of communication and in conformity with the legal provisions, between directors being permitted.

In case of urgency, decisions can be taken by means of written resolutions, the latter, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Art. 7. Powers given to directors. The board of directors or, as the case may be, the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of 10 August 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

All acts binding the company must be signed by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The board of directors or any two directors signing jointly may also delegate daily management of the Company or management of any specific branch of business and give any powers or special mandates for some determined business to any person(s), director(s) or not, who shall have powers to represent the Company acting within the limits of his powers.

In conformity with the stipulations of the article 72-2 of the law on commercial companies of 10 August 1915 as amended, the board of directors, or as the case may be, the sole director, is authorized to proceed with payment of interim dividends.

Art. 8. Statutory auditor. The company is supervised by one or several statutory auditors, or by a réviseur d'entreprise agree, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

Art. 9. Business year. Profit distribution. The business year begins on the first of September and ends on the thirty-first of August of the next year.

At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Art. 10. General shareholders meeting. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Thursday of the month of January at 9 a.m.. If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Art. 11. Dissolution. Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 12. General Disposition. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 August 2013.

The first annual general meeting shall be held in 2014.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

All the ten thousand (10.000) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, FERRERO INTERNATIONAL S.A., above named, represented as above stated.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the Company has as from now at its free disposal the sum of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand three hundred fifty Euro (EUR 1,350.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

- Mr Jorge de MORAGAS, director, residing at 32, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, born on 20 November 1956 in Rochester (USA);

- Mr Fabrizio MINNECI, director, residing at 116, rue Berckmans, 1060 Brussels, born on 10 Octobre 1966 in Uccle (Belgium);

- Mr Nunzio PULVIRENTI, director, residing at 8bis, Corso Cairoli, 10123 Torino, born on 25 September 1950 in Milano (Italy).

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: Deloitte Audit, a société à responsabilité limitée having its registered office in 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B67895.

Third resolution

The company's registered office is located in Findel Business Center, Complexe B, rue de Treves, L-2632 Findel.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Findel, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, surname, civil status and residence, said person signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FERRERO INTERNATIONAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Findel Business Center, Complexe B, rue de Trêves, L-2632 Findel, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60814,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Marco DEL MONACO, international senior tax manager, demeurant au 35-B, route de Luxembourg, L-4972 Dippach, aux termes d'un pouvoir sous seing privé lui délivré.

Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme, régie par les lois y relatives et les présents statuts (la «Société»):

« **Art. 1 er . Dénomination et Siège social.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SOREMARTEC S.A.».

Le siège de la société est établi dans la commune de Sandweiler.

Le siège de la société pourra être transféré à tout autre endroit de la commune du siège sur simple décision du conseil d'administration, ou, le cas échéant, par décision de l'administrateur unique. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 2. Durée. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet la réalisation des études et recherches dans les secteurs de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie, boissons alcooliques ou non et notamment dans le secteur alimentaire en général, le développement des activités auxiliaires du ressort du secteur industriel et technico-commercial alimentaire et en général rendre des services relatifs à la recherche et à la production des entreprises similaires, ainsi que rendre tous services sur le plan de la consultation, d'assistance et de diffusion dans le domaine de la promotion d'entrepreneur, du marketing, de la publicité même à travers le développement des taches de représentation, d'organisation et opérationnelles en général; la réalisation des études et recherches et l' organisation de séminaires et de conférences relatifs aux aspects économiques et sociaux du secteur alimentaire.

La société pourra en outre rendre tout service et toute assistance en matière de gestion et de contrôle, en matière d'administration financière, en matière de stratégie de production, de planification et de contrôle de production et des lignes de production, en matière de coordination des politiques d'acquisition, en matière de ressources humaines et d'organisation en général, ainsi que toute assistance et toute prestation de services permettant de contribuer au développement organisationnel et opérationnel des bénéficiaires des prestations.

La société pourra aussi s'occuper de la planification et de la réalisation de l'équipement et de l'outillage en général relatifs au secteur industriel alimentaire, et pourra mettre ces réalisations à la disposition des sociétés associées.

La société pourra en outre, toujours dans le secteur alimentaire, réaliser des recherches de base sur les matières premières, sur les matériaux de confection ou d'exposition, sur les produits, et aussi elle pourra faire des tests ou des opérations de vente de produits alimentaires réaliser dans n'importe quelle forme, soit directement, soit par des tiers, faisant les choix et établissant les moyens afférents à la communication promo publicitaire.

La société pourra enfin amplement opérer dans le domaine de l'acquisition des technologies spéciales, travaux et méthodologies concernant n'importe quelle activité du secteur alimentaire et acquérir, céder ou accorder le "know-how" y afférent, y compris l'emploi des marques, des procès technologiques et de tous autres droits intellectuels liés aux nouveaux produits.

La société pourra ouvrir des succursales à l'étranger, contracter des obligations dans d'autres sociétés, constituées au Luxembourg ou à l'étranger, ayant des objets analogues ou similaires au sien, accomplir toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières de façon fonctionnelle en rapport avec la réalisation de son objet social.

La société pourra prendre et maintenir des participations, par tous les moyens, dans toutes activités commerciales et/ou industrielles et/ou financières, entreprises et/ou des sociétés ayant le même objet, analogue et/ou connecté, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

Art. 4. Capital social et Actions. Le capital social souscrit et émis est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la Société peuvent être crées, au choix du propriétaire, en certificats représentatifs d'une, deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et spécialement par vote unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle l'intégralité du capital social est représenté.

Art. 5. Conseil d'Administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé d'un nombre de membres compris entre trois et sept, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires délibérant à l'unanimité et à laquelle l'intégralité du capital social est représentée. Ils sont rééligibles et toujours révocables dans les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement en nommant un nouvel administrateur; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Le Conseil d' Administration peut designer parmi ses membres un président et de temps à autre un vice-président.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 6. Réunion des administrateurs. Le Conseil d' Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent. Le Conseil d' Administration est convoqué par son président ou à son défaut par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le Conseil d' Administration ne peut délibérer et agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, lequel peut être donné par tout moyen de communication et conformément à la loi, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur, en cas d'urgence, peut participer aux réunions du conseil par conférence call, par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Les décisions du Conseil d' Administration sont prises à la simple majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Art. 7. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Le Conseil d'Administration ou deux administrateurs par leurs signatures conjointes peuvent aussi déléguer la direction de la gestion journalière ou d'une partie ou branche spéciale des affaires sociales et donner tous pouvoirs et mandats spéciaux pour des affaires déterminées à toute(s) personne(s) qu'elle(s) soi(en)t administrateur(s) ou non, qui pourra (ont) engager la Société selon les règles et modalités déterminées par le Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 aout 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d' Administration, ou le cas échéant, l'administrateur unique, peut être autorise par les actionnaires à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 8. Commissaire aux comptes. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, ou à un réviseur d'entreprise agrée, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Art. 9. Exercice social, Distribution des bénéfices. L'exercice social commence le premier septembre pour se terminer le trente et un août de l'année suivante.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices disponibles est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de janvier à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 11. Liquidation. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 12. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un août 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Libération

Toutes les dix mille (10.000) actions ont été entièrement souscrites par l'actionnaire unique, FERRERO INTERNATIONAL S.A., pré-qualifiée, représentée comme dit ci-avant.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

- Monsieur Jorge de MORAGAS, dirigeant, demeurant au 32, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, né le 20 novembre 1956 à Rochester (Etats Unis d'Amérique);

- Monsieur Fabrizio MINNECI, dirigeant, demeurant au 116, rue Berckmans, 1060 Bruxelles, né le 10 octobre 1966 à Uccle (Belgique);

- Monsieur Nunzio PULVIRENTI, dirigeant, demeurant au 8bis, Corso Cairoli, 10123 Torino, né le 25 septembre 1950 à Milano (Italie).

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B67895.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à Findel Business Center, Complexe B, rue de Trêves, L-2632 Findel.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Findel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marco DEL MONACO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 avril 2013. Relation GRE/2013/1719. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058311/382.

(130071343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Tracer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.009.

—

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of April,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Tracer S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and two euros (EUR 12,502.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed on 26 November 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 50 of 11 January 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 157.009 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary on 22 February 2013, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is declared open at 6.40 p.m. with Me Manfred Müller, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Florence Forster, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Marc Frantz, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To amend article 9 and article 10 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the changes in relation to the board of managers of the Company and the meetings of the board of managers of the Company.

2. To revoke Mr Lars Frankfelt, class A manager of the Company, Mr Heiko Dimmerling and Mr Michiel Kramer, class B managers of the Company, as managers of the Company with immediate effect.

3. To appoint (i) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class A shares of the Company, Mr Lars Frankfelt, and Mr Michiel Kramer, as new class A managers of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for an unlimited duration and (ii) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class B shares of the Company, Mr Mats Eklund and Mr Antonis Tzanetis, as new class B managers of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for an unlimited duration.

4. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole share capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(v) The present meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend article 9 and article 10 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the changes in relation to the board of managers of the Company and the meetings of the board of managers of the Company.

Said articles will from now on read as follows:

" **Art. 9. Board of Managers.** The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two (2) and not more than six (6) members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number and the period of their mandate, provided always that:

(i) for so long as Class A Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class A Shares (the "Class A Managers"); and

(ii) for so long as Class B Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class B Shares (the "Class B Managers").

The Managers will hold office until their successors are elected. Each Manager may resign or may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders. If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, a Class A Manager or a Class B Manager may only be replaced by a Manager of the same class appointed in accordance with this Article 9."

" **Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers shall appoint among its members a chairman (the "Chairman"). If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Chairman shall be (i) chosen among the Class A Managers or the Class B Managers and (ii) elected with the affirmative vote of a majority of the Managers, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Board of Managers may also appoint a secretary, who needs not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager of the same class as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the same class of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers are present or represented.

Decisions will be made by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, unless a higher majority requirement is required by virtue of an agreement between the shareholders of the Company and/or the Company's constitutional documents, in which case such higher majority requirement shall apply. In the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers such decisions must be adopted with a majority of votes of the Managers present or represented including an affirmative vote of at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers. In the event of a tie, the decision shall be deemed rejected by the Board of Managers.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board, provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers."

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to revoke Mr Lars Frankfelt, class A manager of the Company, Mr Heiko Dimmerling and Mr Michiel Kramer, class B managers of the Company, as managers of the Company and with immediate effect.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to appoint (i) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class A shares of the Company, (a) Mr Lars Frankfelt, company director, professionally residing at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and (b) Mr Michiel Kramer, company director, professionally residing at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new class A managers of the Company with effect as of the date of the present resolutions and for an unlimited duration and (ii) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class B shares of the Company, (a) Mr Mats Eklund, company director, professionally residing at 3350 9 South Street, 3 rd Floor, London W1K 2XA, United Kingdom, and (b) Mr Antonis Tzanetis, company director, professionally residing at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new class B managers of the Company with effect as of the date of the present resolutions and for an unlimited duration.

As a consequence, the board of managers of the Company will be composed of the following four (4) managers:

- Mr Mats Eklund, class B manager;
- Mr Antonis Tzanetis, class B manager;
- Mr Lars Frankfelt, class A manager; and
- Mr Michiel Kramer, class A manager

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 6.50 p.m.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze avril,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Tracer S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent et deux euros (EUR 12.502,-), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 26 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 50 du 11 janvier 2011 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.009 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 22 février 2013, pas encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.40 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Me Florence Forster, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 9 et de l'article 10 des statuts de la Société afin de refléter les changements concernant le conseil de gérance de la Société et des réunions du conseil de gérance de la Société

2 Révocation de Monsieur Lars Frankfelt, gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Heiko Dimmerling et Monsieur Michiel Kramer, gérants de catégorie B de la Société, comme gérants de la Société et avec effet immédiat.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3 Nomination, (i) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie A de la Société, de Monsieur Lars Frankfelt, et Monsieur Michiel Kramer en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la Société décidant de leur nomination et pour une durée indéterminée et (ii) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie B de la Société de Monsieur Mats Eklund et de Monsieur Antonis Tzanetis en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la Société décidant de leur nomination et pour une durée indéterminée.

4 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier l'article 9 et l'article 10 des statuts de la Société pour refléter les changements concernant le conseil de gérance de la Société et des réunions du conseil de gérance de la Société.

Lesdits articles seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 9. Conseil de Gérance.** La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins de deux (2) et pas plus de six (6) membres, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat à condition que:

(i) aussi longtemps que des Parts Sociales de Catégorie A sont émises, au moins deux (2) et un maximum de trois (3) Gérants seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A (les «Gérants de Catégorie A»), et

(ii) aussi longtemps que des Parts Sociales de Catégorie B sont émises, au moins deux (2) et un maximum de trois (3) Gérants seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»),

Les Gérants resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chaque Gérant peut se démettre de ses fonctions ou peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif par une décision de l'assemblée générale des associés. Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B ne peut être remplacé que par un Gérant de la même catégorie nommé en vertu du présent article 9.»

« **Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, le Président sera (i) choisi parmi les Gérants de Catégorie A ou les Gérants de Catégorie B et (ii) élu par vote affirmatif de la majorité des Gérants, y compris au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres de la même catégorie du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) des Gérants en fonction au moins est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) des Gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion, à moins que des conditions de majorité plus élevées ne soient requises en vertu d'une convention entre associés de la Société et/ou les documents constitutifs de la Société, auquel cas ces conditions de majorité plus élevées devront s'appliquer. Au cas où les Gérants ont été qualifiés de Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B de telles décisions doivent être adoptées par la majorité des voix des Gérants présents ou représentés comprenant un vote positif d'au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B. En cas d'égalité de voix, la décision est réputée rejetée par le Conseil de Gérance.

Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de révoquer Monsieur Lars Frankfelt, gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Heiko Dimmerling et Monsieur Michiel Kramer, gérants de catégorie B de la Société, comme gérants de la Société et avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de nommer (i) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie A de la Société (a) Monsieur Lars Frankfelt, dirigeant de société, demeurant professionnellement au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QL, et (b) Monsieur Michiel Kramer, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société, avec effet à compter de la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée et (ii) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie B de la Société, (a) Monsieur Mats Eklund, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 9 South Street, 3 ème étage, Londres W1K 2XA, Royaume-Uni, et (b) Monsieur Antonis Tzanetis, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société avec effet à compter de la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera dorénavant composé des quatre (4) gérants suivants:

- M. Mats Eklund, gérant de catégorie B;
- M. Antonis Tzanetis, gérant de catégorie B;
- M. Lars Frankfelt, gérant de catégorie A; et
- M. Michiel Kramer, gérant de catégorie A.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.50 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, F. Forster, M. Frantz, M. Loesch.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Remich, le 17 avril 2013. REM/2013/647. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058327/269.

(130071399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Vam Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.134.

—

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 17 April 2013:

The meeting decided to reappoint the Board of Directors and the Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Peter John de Putron, Chairman of the Board of Directors, with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Mr Michael Hunt, Director, VAM Advisory S.A., with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

- Mr Benoni Dufour, Civil Engineer, with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Mr Yves de Vos, Managing Director, VP Bank (Luxembourg) S.A., with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Mr Romain Moebus, Member of the Management Board, VP Bank (Luxembourg) S.A., with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Mr Enrico Mela, Managing Director, VPB Finance S.A., with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

The Approved Statutory Auditor is:

- Ernst & Young S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

The mandates of the Directors and of the Approved Statutory Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 17 avril 2013 au siège de la Société à Luxembourg.

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M Peter John de Putron, président de conseil d'administration, avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- M Michael Hunt, directeur, VAM Advisory S.A., avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

- M Benoni Dufour, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- M Yves de Vos, directeur général, VP Bank (Luxembourg) S.A., avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- M Romain Moebus, membre du comité de direction, VP Bank (Luxembourg) S.A., avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- M Enrico Mela, directeur général, VPB Finance S.A., avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Le réviseur d'entreprises agréé est:

- Ernst & Young S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Certified true extract / Extrait certifié conforme
Yves De Vos / Romain Moebus
Directors/Administrateurs

Référence de publication: 2013058381/50.
(130071240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.926.

—

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of April,

before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and nineteen cent (EUR 12,500.19), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Company"), having been incorporated following a notarial deed dated 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 195 of 29 January 2009, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926. The articles of incorporation were last amended following a deed of the undersigned notary, dated 28 February 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is declared open at 2.46 p.m. by Me Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed Maître Florence Forster, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The meeting elected Maître Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman called upon the notary to record that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and nineteen cent (EUR 12,500.19) to an amount of twelve thousand five hundred euro and twenty cent (EUR 12,500.20).

2 To issue one (1) new class 8 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new class 8 share, with payment of a share premium in a total amount of nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 9,999,999.99) by Harbour HoldCo S.a r.l. and to accept full payment in cash for this new class 8 share.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The entire share capital hereby represented, at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that due notice had been given and that they had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present meeting is consequently properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, resolved unanimously that:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and nineteen cent (EUR 12,500.19) to an amount of twelve thousand five hundred euro and twenty cent (EUR 12,500.20).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to issue one (1) new class 8 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Harbour HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.938 (the "Subscriber"),

represented by Me Manfred Müller, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on April 17, 2013, which, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities at the same time.

The Subscriber declared to subscribe for one (1) new class 8 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), together with the payment of a share premium in a total amount of nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 9,999,999.99) to be fully paid in cash.

An aggregate amount of ten million euro (EUR 10,000,000.-) was as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to accept such subscription and payment and to allot the new class 8 share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Aforementioned paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and twenty cent (EUR 12,500.20) represented by seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 1 shares (the "Class 1 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 2 shares (the "Class 2 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 3 shares (the "Class 3 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 4 shares (the "Class 4 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-two (73,532) class 5 shares (the "Class 5 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-three (73,533) class 6 shares (the "Class 6 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty (73.530) class 7 shares (the "Class 7 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-two (73,532) class 8 shares (the "Class 8 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) class 9 shares (the "Class 9 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 10 shares (the "Class 10 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73.531) class 11 shares (the "Class 11 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) class 12 shares (the "Class 12 Shares") and three hundred sixty-seven thousand six hundred forty-seven (367,647) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (together the "Shares" and each a "Share"), each Share having a nominal value of one euro cent (0.01), and being fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind payable by the Company by reason of this deed are estimated at four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 3.01 p.m..

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois d'avril,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et dix-neuf centimes (EUR 12.500,19), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société») constituée par acte notarié en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 195 en date du 29 janvier 2009 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

de Luxembourg sous le numéro B 143.926. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 28 février 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.46 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Florence Forster, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et dix-neuf centimes (EUR 12.500,19) à un montant de douze mille cinq cents euros et vingt centimes (EUR 12.500,20).

2 Émission d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie 8 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale de catégorie 8, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 9.999.999,99) par Harbour HoldCo S.à r.l. à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 er de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, et les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et dix-neuf centimes (EUR 12.500,19) à un montant de douze mille cinq cents euros et vingt centimes (EUR 12.500,20).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale de catégorie 8, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Harbour HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.938 (le «Souscripteur»),

représentée par Maître Manfred Müller, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 avril 2013, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale de catégorie 8 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 9.999.999,99) à libérer intégralement en espèces.

Le montant total de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la nouvelle part sociale de catégorie 8 conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'alinéa 1 er de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et vingt centimes (EUR 12.500,20) divisé en soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 4 (les «Parts Sociales de Catégorie 4»), soixante-treize mille cinq cent trente-deux (73.532) parts sociales de catégorie 5 (les «Parts Sociales de Catégorie 5»), soixante-treize mille cinq cent trente-trois (73.533) parts sociales de catégorie 6 (les «Parts Sociales de Catégorie 6»), soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) parts sociales de catégorie 7 (les «Parts Sociales de Catégorie 7»), soixante-treize mille cinq cent trente-deux (73.532) part sociales de catégorie 8 (les «Parts Sociales de Catégorie 8»), soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) part sociales de catégorie 9 (les «Parts Sociales de Catégorie 9»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) part sociales de catégorie 10 (les «Parts Sociales de Catégorie 10»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) part sociales de catégorie 11 (les «Parts Sociales de Catégorie 11»), soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) parts sociales de catégorie 12 (les «Parts Sociales de Catégorie 12») et trois cent soixante-sept mille six cent quarante-sept (367.647) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), (ensemble les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale»), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes entièrement libérées.».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

Dont acte,fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Müller, F, Forster, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 avril 2013. REM/2013/666. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058363/194.

(130071510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Ultima Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 176.978.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of April,

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company acting as general partner on behalf of CCP IX LP NO. 1, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02197301

duly represented by Mrs. Ghizlane Gryp, maître en droit, residing in Luxembourg, by a virtue proxy, given in Luxembourg, on 24 April 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2) Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company acting as general partner on behalf of CCP IX LP NO. 2., having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02197301,

duly represented by Mrs. Ghizlane Gryp, maître en droit, residing in Luxembourg, by a virtue proxy, given in Luxembourg, on 24 April 2013.

3) Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company acting as general partner on behalf of CCP IX Co-investment LP, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02197301,

duly represented by Mrs. Ghizlane Gryp, maître en droit, residing in Luxembourg, by a virtue proxy, given in Luxembourg, on 24 April 2013.

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in its here-above stated capacity, have drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which they declare organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, and the executives of such group in accordance with any incentive programme which may be entered into from time to time by the companies of the group.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Ultima Global Holdings S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of management. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at forty thousand Euro (EUR 40,000.-) represented by four million (4,000,000) shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In the case of several managers, the Company is managed by a board of management composed of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, whose members need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager. In case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of such sole manager. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of management may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The board of management shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of management, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of management.

In dealings with third parties, the sole manager / board of management has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of management shall meet upon call by the chairman, or two members, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of management, but in his absence, the board of management may appoint another member as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of management must be given to the members twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of management.

Any member may act at any meeting of the board of management by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another member as his proxy. A member may represent more than one of his colleagues.

Any member may participate in any meeting of the board of management by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of management can deliberate or act validly only if at least a majority of the members is present or represented at a meeting of the board of management. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of management present or represented at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of management shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two members.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The manager, the board of management or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of management no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The four million (4,000,000) shares have been subscribed as follows:

1) Charterhouse General Partners (IX) Limited acting as general partner on behalf of CCP IX LP NO. 1.	2,149,476 shares
2) Charterhouse General Partners (IX) Limited acting as general partner on behalf of CCP IX LP NO. 2.	1,791,412 shares
3) Charterhouse General Partners (IX) Limited acting as general partner on behalf of CCP IX Co-investment LP.	59,112 shares
TOTAL	4,000,000 shares

All the shares have been entirely paid in cash, so that the amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as members of the board of management of the Company:

- class A manager: Charterhouse Corporate Directors Limited, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02260243;

- class B manager: Marc Elvinger, maître en droit, born on 10 January 1975 in Luxembourg, residing at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg;

- class B manager: Christophe Gammal, economist, born on 9 August 1967 in Uccle, residing at 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

3. The members of the board of management are appointed for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ONT COMPARU:

1) Charterhouse General Partners (IX) Limited, agissant en tant qu'associé commandité de CCP IX LP NO.1, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, Royaume-Uni, enregistrée à la Companies' house, sous le numèro 02197301,

représentée par Mme Ghizlane Gryp, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 avril 2013.

2) Charterhouse General Partners (VII) Limited, agissant en tant qu'associé commandité de CCP IX LP NO. 2, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, Royaume-Uni, enregistrée à la Companies' house, sous le numèro 02197301,

représentée par Mme Ghizlane Gryp, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 avril 2013.

3) Charterhouse General Partners (IX) Limited, agissant en tant qu'associé commandité de CCP IX Co-investment, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, Royaume-Uni, enregistrée à la Companies' house, sous le numèro 02197301,

représentée par Mme Ghizlane Gryp, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 avril 2013.

Les procurations signées «ne varietur» par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1 er . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi que les cadres du groupe conformément à des programmes de motivation pouvant être effectués périodiquement par les sociétés du groupe.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Ultima Global Holdings S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quarante mille Euro (EUR 40.000,-) représenté par quatre millions (4.000.000) parts sociales, d'une valeur d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance formé par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de un gérant de classe A et un gérant de classe B. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique / conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre comme son mandataire. Un membre peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

D. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant, le conseil de gérance ou l'assemblée des associés peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

E. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les quatre millions (4.000.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Charterhouse General Partners (IX) Limited agissant en tant qu'associé commandité de CCP IX LP NO. 1.	2.149.476 parts sociales
2) Charterhouse General Partners (IX) Limited agissant en tant qu'associé commandité de CCP IX LP NO. 2.	1.791.412 parts sociales
3) Charterhouse General Partners (IX) Limited agissant en tant qu'associé commandité de CCP IX Co-Investment LP	59.112 parts sociales
TOTAL	4.000.000 parts sociales

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

2. Sont nommés comme membres du conseil de gérance:

- gérant de classe A: Charterhouse Corporate Directors Limited, ayant son siège social Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, enregistré auprès du Companies' house, sous le numéro 02260243;

- gérant de classe B: Marc Elvinger, maître en droit, né le 10 janvier 1975 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg;

- gérant de classe B: Christophe Gammal, économiste, né le 9 août 1967 à Uccle, résidant au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

3. Les mandats des membres du conseil de gérance sont établis pour une durée indéterminée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signe: G. GRYP, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 25 avril 2013. Relation: LAC/2013/19202. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013058367/345.

(130071209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

T-Biz Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. T-Biz S.à r.l.).

Siège social: L-8074 Bertrange, 12, rue lecker.

R.C.S. Luxembourg B 105.662.

—

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Theodoros THEODORIDES, indépendant, demeurant à L-8074 Bertrange, 12, rue lecker.

Le comparant déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée T-Biz S. à r. l., ayant son siège social à L-2117 Luxembourg, 12, rue Nicolas Mameranus, constituée suivant acte notarié du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 443 du 12 mai 2005.

Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124.- EUR) chacune.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions, prises chacune séparément, et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer les deuxième et troisième alinéas de l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune.».

Deuxième résolution

L'associé unique prend acte du changement de l'adresse privée de l'associé et du gérant à L-8074 Bertrange, 12, rue lecker.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et de donner la teneur suivante à l'article 2 des statuts.

« **Art. 2.** La société a pour objet la location de matériel pour le tournage de films ainsi que la prestation de services dans le domaine du cinéma en tant que caméraman.

Elle a encore pour objet la réalisation de productions audiovisuelles ainsi que leur distribution.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social à L-8074 Bertrange, 12, rue lecker et de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «T-Biz Productions S. à r. l.» et de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de T-Biz Productions S. à r. l.».

Déclaration

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1 er février 2010, être le bénéficiaire réel et final de la société ci-dessus et certifie que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. THEODORIDES, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 29 avril 2013. Relation: REM/2013/712. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 mai 2013. Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013058441/54.

(130071330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

BMT, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.853.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale du 10 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur A, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur A, Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur B, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2013.

L'assemblée générale du 10 avril 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- FIDUCIAIRE CABEXCO SARL, commissaire aux comptes, 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2013.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Pour BMT

Société anonyme

Référence de publication: 2013056999/23.

(130070262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Company Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8250 Mamer, 44, rue Jean Marx.

R.C.S. Luxembourg B 176.990.

—

STATUTS

L'an deux mille treize,

Le vingt-cinq avril,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Madame Diana RUTLEDGE, employée privée, née à Luxembourg, le 24 février 1982, demeurant à L-1947 Luxembourg, 11, rue Joseph Leydenbach,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2.- Monsieur Martin A. RUTLEDGE, expert-comptable, né à Antrim (Grande-Bretagne), le 29 juin 1950, demeurant à L-4974 Dippach, 8, rue des Romains,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1 er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités se rapportant à la profession de conseil économique à titre indépendant tel que décrit dans la loi du 2 septembre 2011, consistant notamment à analyser la situation et fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques, juridiques et financiers; de donner conseils et assistance en matière fiscale, financière, de gestion ou transformation de société et d'organisation, et notamment l'étude et l'organisation du traitement informatique de l'information; de représenter ces entreprises et organismes auprès des administrations et des instances fiscales en application et dans les limites des lois et règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg; ainsi que l'exercice d'autres activités qui ne seraient pas incompatibles avec ces fonctions telles que le mandat d'administrateur de sociétés, la formation de sociétés, le secrétariat social, l'établissement des déclarations fiscales, les mandats de commissaires et de liquidateurs.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement celui-ci.

Art. 3. La société prend la dénomination sociale de "COMPANY CONSULTANTS S.A R.L." société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Mamer.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Diana RUTLEDGE, prénommée, quatre-vingt-dix parts sociales	90
2.- Monsieur Martin A. RUTLEDGE, prénommé, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille treize.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Diana RUTLEDGE, prénommée.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante unique.

3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-8250 Mamer, 44, rue Jean Marx.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Rutledge, M. Rutledge, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 19885. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058629/96.

(130071932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Jans Trading S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.250,00.

Siège social: L-7417 Brouch, 10, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 29.723.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057257/10.

(130070477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Suzerain Real Estate Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.062.

—

Monsieur Etienne Mouthon, administrateur de la société anonyme SUZERAIN REAL ESTATE HOLDINGS, ayant son siège social au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 132062, a pour adresse professionnelle 1, place Saint-Gervais CH-1201 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058285/11.

(130071214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck